

Table des matières

Maladies du foie ou du pancréas (hors mucoviscidose)	
Hépatite c chronique ou guérie	6
Hépatite c chronique	10
Maladies du foie (hors mucoviscidose)	14
Maladies du pancréas (hors mucoviscidose)	18



Les statistiques de la MSA

Maladies du foie ou du pancréas (hors mucoviscidose)

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

Nombre de consommants du régime agricole concernés : 26 348

Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 0,1 %

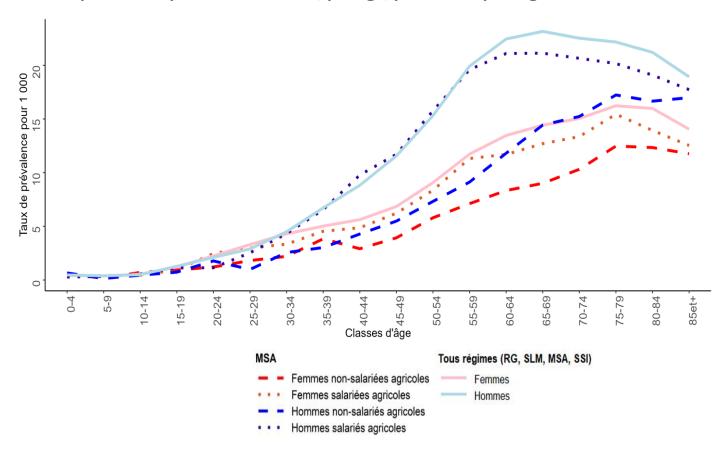
Taux de prévalence : 9 ‰

Âge moyen: 65,9 ans – Âge médian: 67 ans

Répartition hommes/femmes: 61,9 % / 38,1 %

Nombre de nouveaux cas en 2021 : 9 948

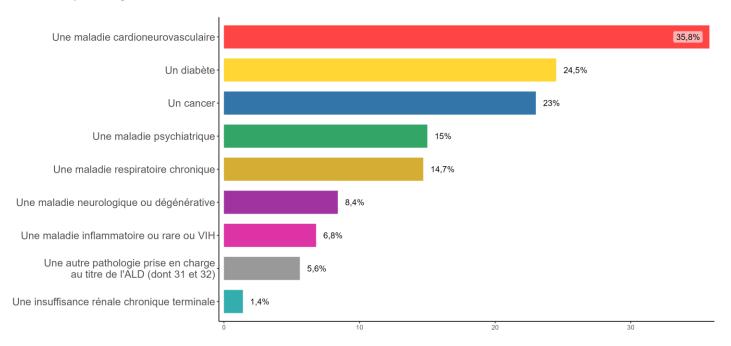
Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

72,8 % des assurés pris en charge pour *Maladies du foie ou du pancréas (hors mucoviscidose)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs et coût

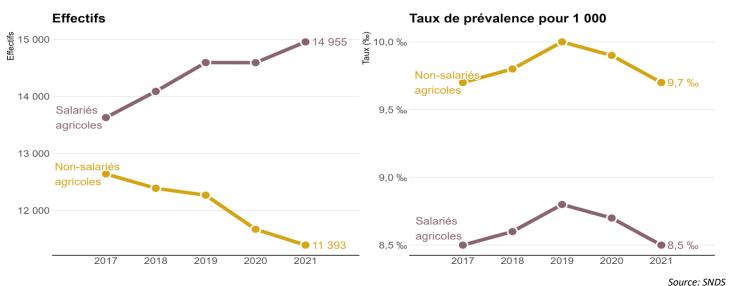
Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	11 393	68,7	***
Salariés	14 955	93,2	***

Consommants du régime agricole		
Nombre de consommants	Coût au régime agricole	
26 348 71 755 368€		

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

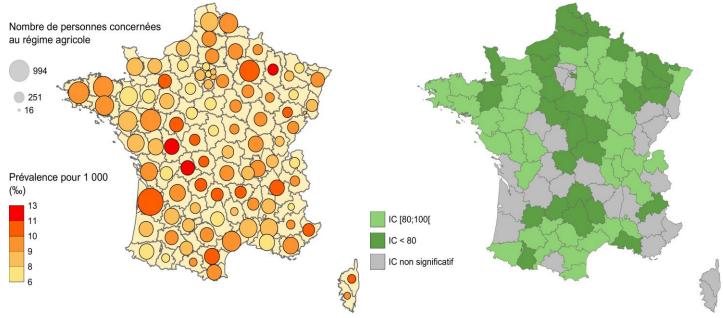


Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



Répartition géographique

Prévalence brute par département Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC): Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G10 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition Maladies du foie ou du pancréas (hors mucoviscidose) (top HFoiPan ind):

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n, avec codes CIM-10 d'affections hépatiques ou pancréatiques, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs ou varices œsophagiennes au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une affection hépatique ou pancréatique comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA)), et/ou personnes ayant eu une délivrance à 3 dates différentes d'au moins un médicament spécifique au traitement des hépatites chroniques au cours de l'année n. Les personnes ayant une mucoviscidose sont exclues de ce groupe

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie

• Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



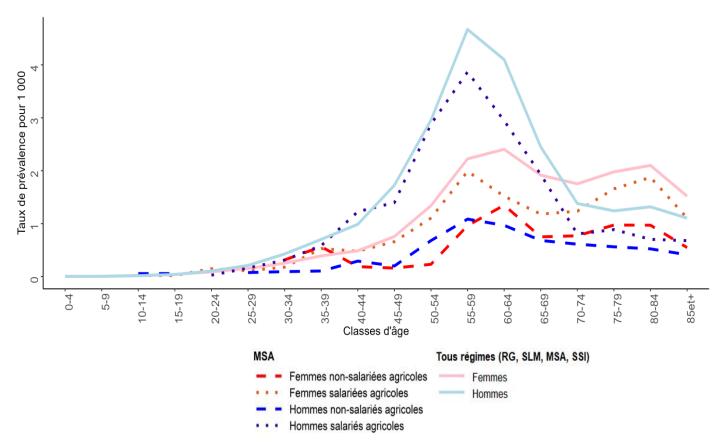
Hépatite c chronique ou guérie

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 2 295
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : 4,6 %
- Taux de prévalence : 0,8 ‰
- Âge moyen: 61,8 ans Âge médian: 60 ans
- Répartition hommes/femmes : 60,1 % / 39,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 458

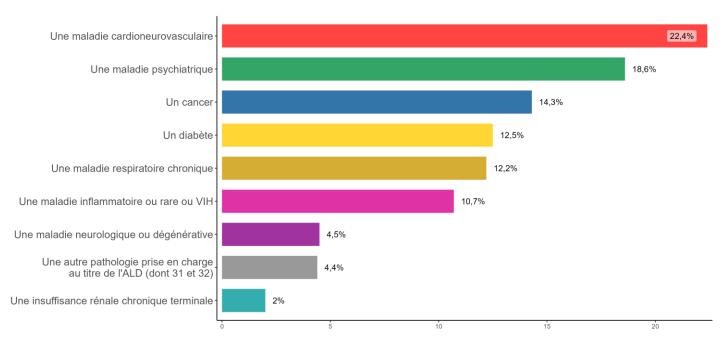
Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

61,2 % des assurés pris en charge pour hépatite C chronique ou guérie, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

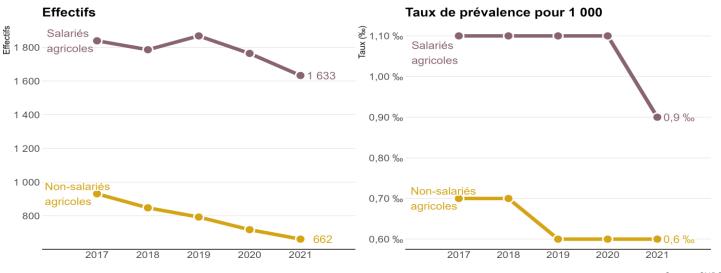
Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	662	33,8	***
Salariés	1 633	79,7	***

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



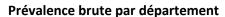
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence pour 1 000

(‰)

0.8



Nombre de personnes concernées au régime agricole



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de

Source: SNDS

Indices comparatifs (IC): Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.

IC < 80



Méthodologie

- Source: SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G10 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition Hépatite c chronique ou guérie (sup_HVhc_chr) :

Personnes ayant une hépatite C chronique ou ayant eu hépatite C quérie

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie

• Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



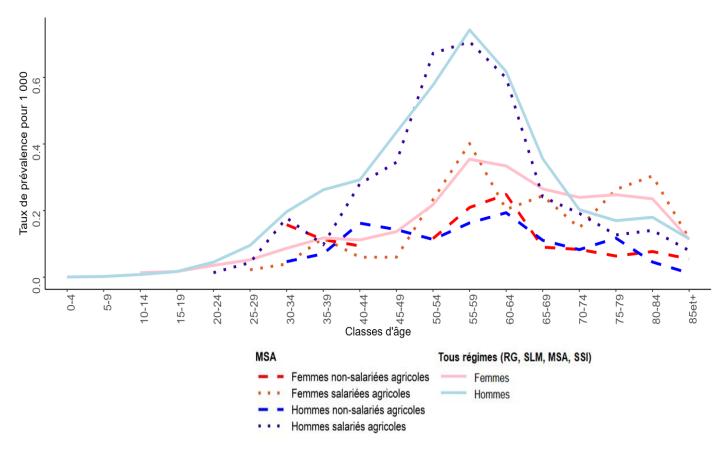
Hépatite c chronique

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 415
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : 18,9 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen: 57,7 ans Âge médian: 58 ans
- Répartition hommes/femmes : 67 % / 33 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 316

Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



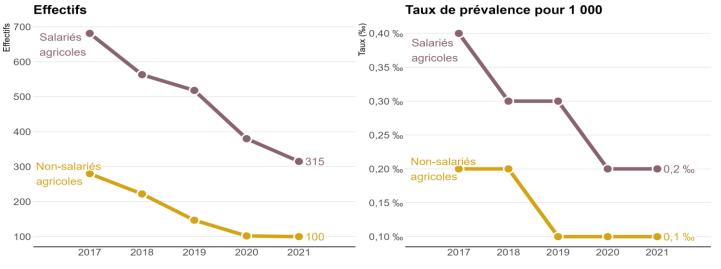


Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	100	34,6	***
Salariés	315	86,6	**

Source: SNDS

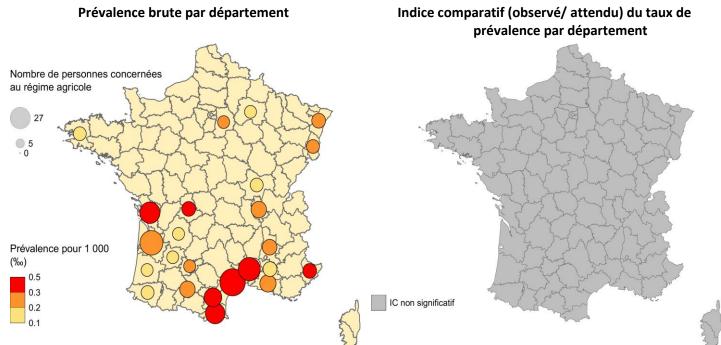
Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



Répartition géographique



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC): Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G10 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition Hépatite c chronique (sup HVhc cat) :

Personnes ayant une hépatite C chronique

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie

Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



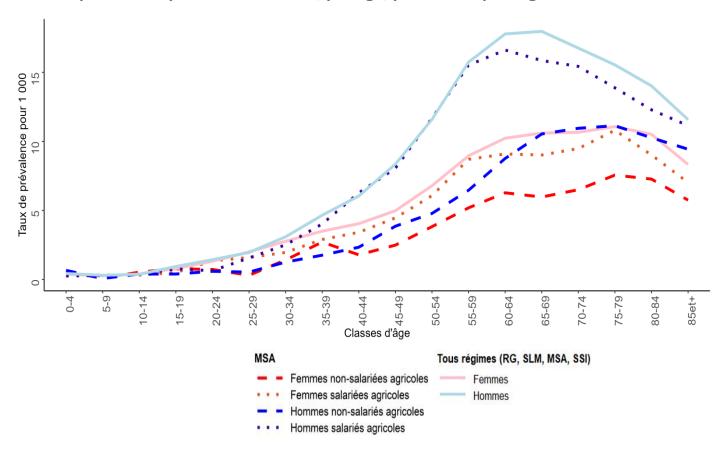
Maladies du foie (hors mucoviscidose)

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 17 715
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : 0,3 %
- Taux de prévalence : 6 ‰
- Âge moyen: 65 ans Âge médian: 66 ans
- Répartition hommes/femmes: 63,8 % / 36,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 7 416

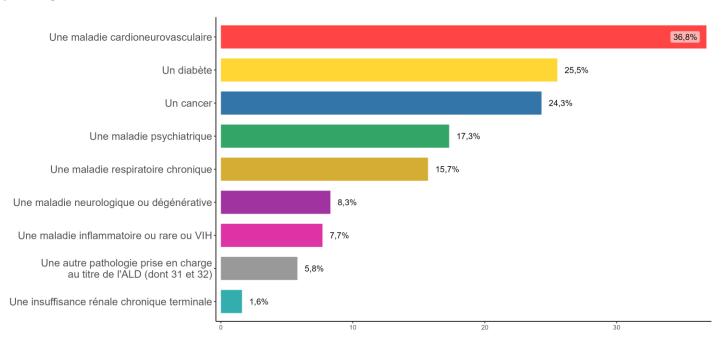
Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

81 % des assurés pris en charge pour *Maladies du foie (hors mucoviscidose)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

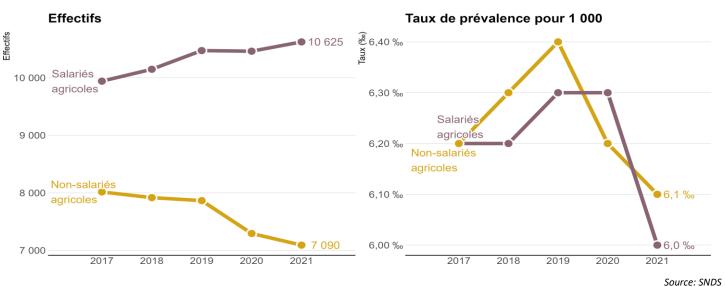
Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	7 090	61,0	***
Salariés	10 625	91,1	***

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

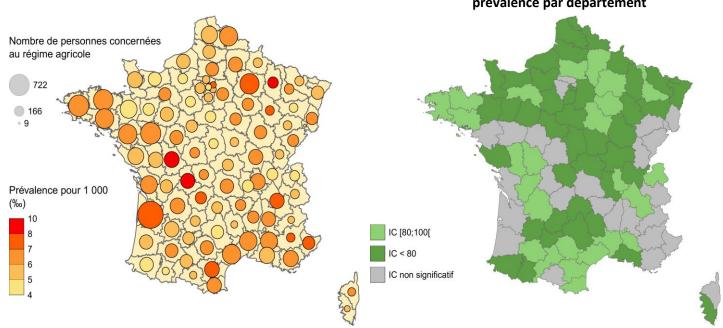


Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



Répartition géographique

Prévalence brute par département Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC): Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G10 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition Maladies du foie (hors mucoviscidose) (sup HFoi ind):

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n, avec codes CIM-10 d'affections hépatiques, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs ou varices œsophagiennes au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une affection hépatique comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA)), et/ou personnes ayant eu une délivrance à 3 dates différentes d'au moins un médicament spécifique au traitement des hépatites chroniques au cours de l'année n. Les personnes ayant une mucoviscidose sont exclues de ce groupe

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie

• Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.



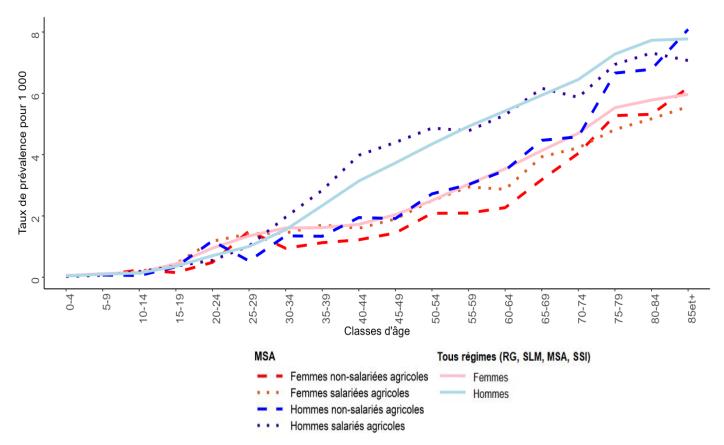
Maladies du pancréas (hors mucoviscidose)

Au régime agricole en 2021

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommants du régime agricole concernés : 9 413
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 0,9 %
- Taux de prévalence : 3,2 ‰
- Âge moyen : 67,4 ans Âge médian : 70 ans
- Répartition hommes/femmes : 59,2 % / 40,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 3 110

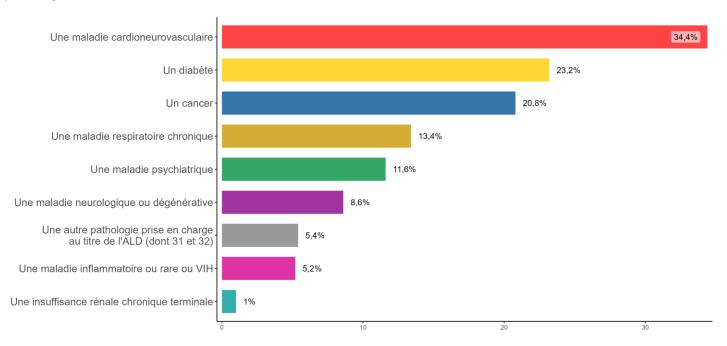
Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime





Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

70,3 % des assurés pris en charge pour *Maladies du pancréas (hors mucoviscidose)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

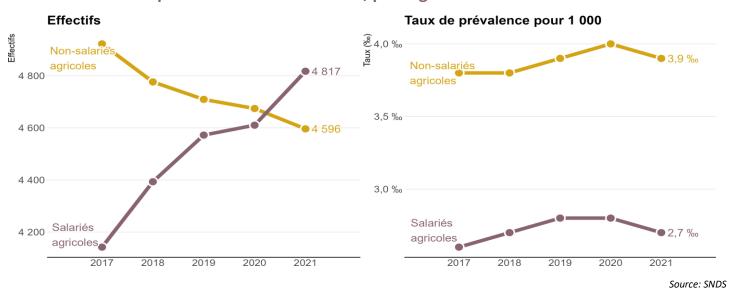
Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommants	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	4 596	84,8	***
Salariés	4 817	99,6	Non significatif

^{*}L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.

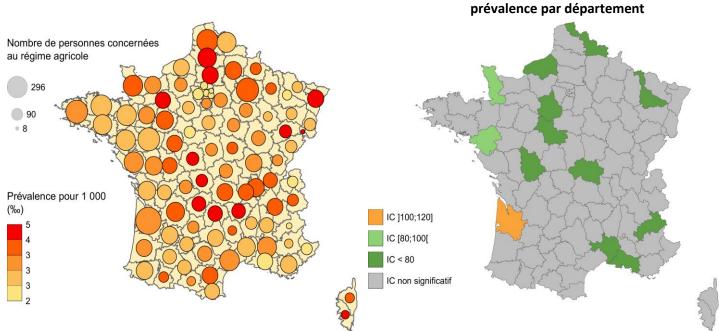


Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



Répartition géographique

Prévalence brute par département Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC): Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes version G10 (développée par la CNAM).
- Champ: Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie: Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition Maladies du pancréas (hors mucoviscidose) (sup_HPan_ind) :

Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n, avec codes CIM-10 d'affections pancréatiques, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)), et/ou personnes hospitalisées au cours de l'année n pour tout autre motif avec une affection pancréatique comme complication ou morbidité associée (DP ou DR d'un des RUM (Résumé d'Unité Médicale) ou diagnostic associé (DA)). Les personnes ayant une mucoviscidose sont exclues de ce groupe

L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : méthode de repérage des pathologies dans la cartographie

Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommants observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommants attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommants en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommants de soins de l'ensemble des régimes.